

**Le nombre de véhicules vendus progresse en 2015 en France, aussi bien pour les véhicules neufs que d'occasion. Ces hausses permettent-elles à l'emploi dans les concessions automobiles franciliennes de se redresser ? Zoom sur l'une des activités commerciales qui emploie le plus de salariés.**

### ■ Un emploi majoritairement localisé dans la grande couronne

Le commerce de voitures emploie près de 27 000 salariés, soit 0,6 % des effectifs salariés du privé d'Ile-de-France. La région parisienne totalise ainsi 17,6 % des effectifs nationaux dans ce secteur.

La grande couronne représente 57,0 % des effectifs. Cette répartition est différente de la plupart des activités, compte tenu de la concentration de l'emploi francilien global vers le centre de la région. L'emploi est plus important dans les Yvelines avec plus de 5 500 emplois. Le département englobe 20,5 % des effectifs de la région. A contrario, la Seine-Saint-Denis (8,3 %) et le Val-de-Marne (9,6 %) sont les départements qui emploient le moins en Ile-de-France. La moyenne de 13 salariés par entreprise francilienne cache d'importantes disparités de taille à l'intérieur du secteur. Il est composé aussi bien de réseaux de grandes marques automobiles que d'entreprises n'employant qu'un seul salarié (500 environ).

### ■ L'emploi se stabilise

Le nombre de salariés travaillant dans le commerce automobile diminue depuis plus d'une décennie, même lors d'années de forte vente dans le neuf, comme en 2009 avec la prime à la casse. Sur cinq ans, les effectifs sont en chute de 10,0 %, soit 3 000 emplois qui ont disparu. Cependant, l'emploi semble se stabiliser depuis un peu plus d'un an. Ainsi, à fin septembre 2015, les effectifs sont en baisse de 0,2 % seulement sur un an.

La masse salariale affiche sur un an une progression de 1,3 %. Le salaire moyen par tête (SMPT) profite de cette hausse et s'établit en croissance de 2,4 % sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2015.

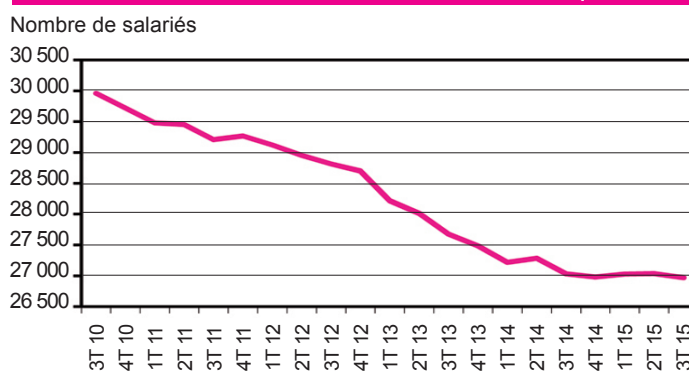
### ■ Une progression des embauches en CDI

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en forte hausse sur les neuf premiers mois de 2015 par rapport aux mêmes mois de 2014 (+ 7,4 %). Tous les types de contrats sont en augmentation. Ainsi, les CDI et les CDD de plus d'un mois sont en hausse de respectivement 3,0 % et 16,0 %. Cela met en avant un accroissement de la mobilité professionnelle à l'intérieur du secteur sur les neuf derniers mois.

Le commerce automobile demeure un secteur très masculin. Ainsi, 78,7 % des embauches des neuf premiers mois 2015 sont des hommes. Ce taux est, néanmoins, en diminution de 1,8 point sur cinq ans. Les femmes représentent toujours cependant moins de 20 % des DPAE en CDI du secteur.

Contact (département Statistiques) : stats.idf@urssaf.fr

### Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



Sources : Urssaf - Acoess

### Masse salariale, effectifs, établissements, SMPT dans le commerce de voitures au 30/09/2015

	À Fin 3 <sup>e</sup> trim. 2015	Évolution 3T15/3T14 <sup>(2)</sup>	Évolution 3T15/3T10 <sup>(2)</sup>
Masse salariale <sup>(1)</sup>	1 003	+ 1,3 %	+ 2,3 %
Effectifs	26 971	- 0,2 %	- 10,0 %
Établissements <sup>(3)</sup>	2 455	+ 2,4 %	- 1,8 %
SMPT	3 033	+ 2,4 %	+ 14,2 %

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme de l'année glissante pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Sources : Urssaf - Acoess

### Déclarations préalables à l'embauche du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2015 (en milliers)

	CDI	CDD longs	CDD courts
Commerce de voitures	4,1	1,8	8,2
Poids Commerce de voitures	61,1 %	26,7 %	12,2 %
Poids du secteur privé	15,2 %	11,3 %	73,5 %

Sources : Urssaf - Acoess

### — À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont «brutes» et non désaisonnalisées. Le champ de l'étude est délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Il regroupe le commerce de gros et de détail de véhicules neufs ou usagés : véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus et le commerce de gros et de détail de véhicules automobiles tout terrain, comme les jeeps (3,5 tonnes ou moins).

Le SMPT est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé durant ce trimestre. Il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.